

## Enjeu 1 : Le développement économique responsable des régions

### Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Accroître les investissements privés pour les projets miniers	1. Montant des investissements privés miniers réalisés (mesure de départ : 3,14 G\$)	3,49 (G\$)	3,73 (G\$)	4,01 (G\$)	4,32 (G\$)
1.2 Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	2. Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits (mesure de départ : s. o.)	Établir la mesure étalon	-10 (% cumulatif)	-20 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)
1.3 Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	3. Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique (mesure de départ : 45)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)	45 (pour l'ensemble du territoire)
1.4 Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	4. Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement (mesure de départ : 89 %)	90 (%)	90 (%)	91 (%)	91 (%)

### Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Réduire l'empreinte environnementale	5. Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants (mesure de départ : 812 000 t éq.CO <sub>2</sub> )	820 000 (t éq.CO <sub>2</sub> )	840 000 (t éq.CO <sub>2</sub> )	1 800 000 (t éq.CO <sub>2</sub> )	1 900 000 (t éq.CO <sub>2</sub> )
	6. Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme (mesure de départ : s. o.)	2,0 (Mt éq.CO <sub>2</sub> )	2,0 (Mt éq.CO <sub>2</sub> )	2,0 (Mt éq.CO <sub>2</sub> )	2,0 (Mt éq.CO <sub>2</sub> )
	7. Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés (mesure de départ : 42 %)	50 (% cumulatif)	65 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
	8. Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public (mesure de départ : 22)	-10 (% cumulatif)	-35 (% cumulatif)	-60 (% cumulatif)	-100 (% cumulatif)
	9. Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public (mesure de départ : s. o.)	40 (% cumulatif)	60 (% cumulatif)	80 (% cumulatif)	100 (% cumulatif)
2.2 Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	10. Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens (mesure de départ : s. o.)	100	300	450	600

## Enjeu 2 : La performance organisationnelle

### Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	11. Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail (mesure de départ : 79 %)	—	82 (%)	—	85 (%)
3.2 Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	12. Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle (mesure de départ : s. o.)	10 (%)	10 (%)	15 (%)	15 (%)

## TABLEAU SYNOPTIQUE

# PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

## Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

### MISSION

Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

### VISION

Le développement économique responsable au cœur de notre action.

### VALEURS

Compétence, impartialité, intégrité, loyauté, respect et collaboration.